

NIORT, le 7 août 2021

**AVIS DE L'ARS CONCERNANT LA SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE  
DANS LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES**

**Préambule :**

Le régime de sortie de l'état d'urgence sanitaire, mis en place par la loi du 31 mai 2021 du 2 juin au 30 septembre 2021, est prolongé jusqu'au 15 novembre 2021. La loi relative à la gestion de la crise sanitaire est parue au Journal officiel le 6 août 2021. Jusqu'au 15 novembre 2021, le gouvernement peut prendre certaines mesures pour limiter les déplacements ou les accès à certains établissements.

La période transitoire de sortie d'état d'urgence sanitaire est prévue du 2 juin au 15 novembre 2021. Les Préfets de département sont compétents pour arrêter pour leur territoire les mesures nécessaires afin de contenir la propagation du virus.

Dans ce cadre, l'ARS émet un avis à destination du Préfet de département, caractérisant la situation sanitaire, afin d'appuyer les décisions que ce dernier est amené à prendre en vue de contenir la circulation virale.

**Des indicateurs épidémiologiques en DEUX-SEVRES qui caractérisent la circulation virale du SARS COV2 :**

Sur la base des données produites par Santé publique France, la situation épidémiologique se traduit par :

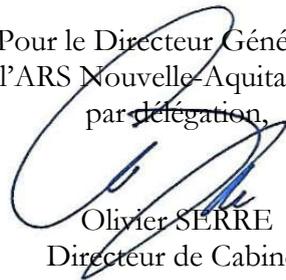
- Pour le département des DEUX-SEVRES, le **taux d'incidence général** considéré comme élevé à partir de 50 cas pour 100 000 habitants, s'établit en semaine 31, à **91,8 cas pour 100 000 habitants**. Ce taux place le département des DEUX-SEVRES en situation de **vulnérabilité élevée** par Santé Publique France avec un taux de positif en progression (2,5) ;
- La mutation L452R (variant Delta), considérée comme préoccupante du fait de sa contagiosité, représente **92,27 % des cas positifs criblés** ;
- S'agissant des **indicateurs hospitaliers**, 16 patients COVID+ sont **hospitalisés**, dont 3 patients pris en charge dans les services de réanimation. En revanche, **des tensions hospitalières sont signalées** : forte activité aux urgences pour la période, difficultés de personnel médical et paramédicallées à la période estivale ;
- Au 6 août, **4 EHPAD enregistrent des cas positifs (résidents et soignants), parmi lesquels 1 cluster est déclaré.**

Après une forte hausse des indicateurs virologiques au cours des semaines précédentes, le niveau de circulation virale du Sars-CoV-2 en DEUX-SEVRES semble se stabiliser, quoique toujours élevé.

L'augmentation des hospitalisations de personnes atteintes du COVID+ notamment en réanimation, le taux d'incidence, la circulation du variant dans la région ainsi qu'une couverture vaccinale incomplète imposent la vigilance.

Ainsi, toutes mesures visant à limiter la circulation virale et les situations où les gestes barrière ne peuvent être respectés sont fortement recommandées.

Pour le Directeur Général de  
l'ARS Nouvelle-Aquitaine et  
par déléation,



Olivier SERRE  
Directeur de Cabinet